



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Versailles, le 30 mai 2022

**CONSULTATION DU PUBLIC**

**du 28/04/2022 au 19/05/2022 inclus**

en application de la loi n°2012-1640 du 27 décembre 2012 et aux dispositions de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement

**Arrêté définissant un cadre pour les mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau et des prélèvements dans les rivières et les nappes souterraines, en situation de déficit hydrique dans le département des Yvelines**

**Synthèse des observations relatives à la consultation du public**

**du 28/04/2022 au 19/05/2022**

S'agissant d'un projet ayant des incidences sur l'environnement, le projet d'arrêté-cadre modifié et ses annexes a fait l'objet d'une consultation du public, en application de la loi n°2012-1640 du 27 décembre 2012 et aux dispositions de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement.

Le projet et la note de présentation associée étaient consultables sur le site :

<https://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Consultation-du-public-sur-l-arrete-cadre-departemental-secheresse-des-Yvelines>

Le public était invité à donner son avis par courriel à l'adresse suivante [ddt-se-aca@yvelines.gouv.fr](mailto:ddt-se-aca@yvelines.gouv.fr) ou par voie postale à la direction départementale des territoires des Yvelines.

**Synthèse de la consultation :**

Aucune observation n'a été transmise au service de l'environnement de la DDT.